



Département des Pyrénées-Orientales  
Arrondissement de Prades

# COMMUNE DE VINÇA

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**n° 20240523040 • Modification du tableau des effectifs – Création d'un emploi permanent d'Adjoint Technique Territorial Principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet.**

Le jeudi 23 mai 2024, à 18 heures 30, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Vinça, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Maire le vendredi 17 mai, se sont réunis à la salle du Conseil Municipal.

**12 présents :** Bruno GUÉRIN, Jean-Pierre MENDOZA, Bernard BACO, Christine MILÉSI, Christian BERNARD, Cécile DRAPIER, Amandine DUCHATEAU, Marc PAGÈS, Solveig PAGÈS, Armel BRIAND, Florence GONTRAN, Alain COUBRYS.

**5 absents :** Lucette ORTIZ-CASTILLO ayant donné procuration à Bruno GUÉRIN, René DRAGUÉ ayant donné procuration à Jean-Pierre MENDOZA, Jean CLÉMENT ayant donné procuration à Christine MILÉSI, Robert JASSEREAU excusé, Stéphanie PACHIS ayant donné procuration à Armel BRIAND.

Le Conseil Municipal désigne Madame Christine MILÉSI, Secrétaire de Séance.

### **Monsieur le Maire,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** la Loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des Fonctionnaires

**Vu** la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

**Rappelle** que conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement ;

**Précise** qu'il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services ;

**Informe** qu'un Adjoint Technique Territorial à temps complet est inscrit à compter du 7 mai 2024 sur la liste d'aptitude d'accès au grade d'Adjoint Technique Territorial Principal de 2<sup>ème</sup> classe au titre de l'examen professionnel en avancement de grade, établie par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées-Orientales (CDG 66) ;

**Expose** ainsi la nécessité de renforcer les effectifs des Services Techniques par la création d'un emploi permanent d'Adjoint Technique Territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet, relevant de la catégorie C, afin d'assurer le bon fonctionnement des services techniques pour l'exécution des travaux ouvriers ou techniques pour ce qui concerne les bâtiments, les véhicules, les espaces verts, la propreté, la voirie et toutes manifestations communales ;

**Indique** que conformément à l'article 2 de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 précitée, l'emploi permanent sera occupé par un fonctionnaire territorial.

Envoyé en préfecture le 29/05/2024

Reçu en préfecture le 29/05/2024

Publié le 30/05/2024

ID : 066-216602300-20240523-20240523040-DE



**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,**  
soit 16 voix pour,

**Approuve :**

- La suppression de l'emploi d'Adjoint Technique Territorial de catégorie C, à temps complet
- La création d'un emploi permanent d'Adjoint Technique Territorial Principal de 2<sup>ème</sup> classe, à temps complet, de catégorie C
- L'inscription des crédits nécessaires au budget principal 2024 de la Commune
- L'adoption de la modification du tableau des effectifs qui en résulte.

Ainsi fait à Vinça, les jour, mois et an que dessus.  
Pour extrait certifié conforme.



**Le Maire,**

**Bruno GUÉRIN.**

Envoyé en préfecture le 29/05/2024

Reçu en préfecture le 29/05/2024

Publié le 30/05/2024

ID : 066-216602300-20240523-20240523040-DE

